

Lignes directrices de la politique de financement du LEMNA

Le **LEMNA** est un laboratoire de recherche qui regroupe les E-C en économie et en gestion de Nantes Université, Oniris et l'IMT Atlantique, ainsi que les doctorant.e.s de ces établissements dans ces disciplines.

Il vise à rendre visible la recherche de ses membres autour de quatre axes de recherche qui ont comme point commun de s'intéresser aux transitions, aux transformations et aux défis du monde économique dans les domaines suivants :

- Transformations du travail
- Numérique et Transformation des Organisations
- Défis environnementaux, mer et énergie
- Evolution des entreprises et des marchés financiers

Il vise à participer au rayonnement scientifique des établissements de ses membres.

Il a comme objectif de favoriser des conditions propices pour le bon déroulement des activités de recherches de ses membres. Ceci passe notamment par les activités suivantes :

- Proposer à toutes et à tous un cadre de travail favorisant les contacts et la connaissance mutuelle de ses membres
- Être l'interlocuteur des établissements des membres sur les conditions dans lesquelles se déroulent leurs activités de recherche
- D'être un relai de proximité pour l'application et la déclinaison de la politique de recherche des établissements des membres du LEMNA
- De créer les conditions pour favoriser l'activité de publication dans des supports reconnus en économie et en gestion
- De favoriser participation de ses membres à des réseaux académiques

La politique de financement du LEMNA s'inscrit dans cette logique et s'articule comme détaillé ci-dessous.

I. Financement usuel

Le laboratoire offre un soutien financier **sur dotation budgétaire de l'Université** principalement pour les demandes ayant trait à la **valorisation de la recherche scientifique** :

- Présentation d'un article académique/poster à un événement scientifique (congrès, conférence, workshop, colloque...)¹;
- Frais de relecture ;
- Frais de soumission²;
- Frais de traduction ;
- Organisation de manifestations scientifiques à Nantes : financement à hauteur de 3000 euros maximum.

Aucune somme fixe n'est allouée par chercheur. L'évaluation des demandes se fait au regard de plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs :

- La qualité de l'événement scientifique ou de la revue ;
- Les crédits déjà entamés par le ou la chercheur.e ;
- Les fonds toujours disponibles.
- Et le cas échéant, en cas de nécessité, les fonds dont a déjà bénéficié un chercheur au cours de l'année écoulée

Un **budget d'amorçage** de 300€/an est alloué à chaque chercheur pour débiter des projets de recherche (réunions préparatoires, etc.)

Activités des axes de recherche : Il est attribué un budget indicatif de 3000 euros/an pour chaque axe dans le cadre du financement des différentes activités.

II. Financement ponctuel

Au quatrième trimestre de chaque année, un appel à financement sera envoyé à l'ensemble des membres du laboratoire pour apporter un soutien total ou partiel à des demandes **non couvertes** par le financement usuel. Chaque demande sera examinée au cas par cas au regard des fonds disponibles, de la pertinence de la demande et de la consommation de crédits déjà entamée. Par exemple pourraient être financées :

- Achat d'ouvrage ;
- Achat de base de données ;
- Séjours de recherche ;
- ...

Aucune demande de financement soumise en deçà de 15 jours du début de la mission ne sera traitée
Aucune demande soumise hors-formulaire ne sera traitée

Note sur les préciputs :

Aucune avance ne pourra être faite sur les préciputs versés au laboratoire à travers les contrats (CIFRE, ANR...). Par ailleurs, ces préciputs sont mis à disposition du laboratoire et ne peuvent en aucun cas être « réservés » à la personne responsable du contrat. Ils servent à financer le fonctionnement courant du laboratoire (organisation des événements communs à tous les membres, contribution aux dépenses de personnel administratif, ...).

¹ Pour les événements ayant lieu en dehors d'Europe, une attention particulière sera portée à la qualité scientifique de l'événement ainsi qu'au statut du demandeur (docteur sur le marché du travail par exemple).

² Pour les revues ayant une politique « Open Access », le financement se fera uniquement sur contrat.